

*infortunés qui veulent s'unir par un légitime mariage.*

*Si les choses dans ce pays étoient aussi avancées qu'elles devraient l'être, je ne serois pas réduit à vous importuner, & le magistrat passeroit un contrat essentiellement civil de sa nature (a) & dont l'effet est parfaitement indépendant du signe sacramentel (b)...*

*Mais puisque le curé insiste sur l'observation des vieux usages, je vous prie de me faire passer de suite les dispenses nécessaires, & ce gratis à la manière des évêques françois. Vous êtes trop ami de la pureté primitive des instituts ecclésiastiques, vous sentez trop bien votre époque (c) pour vous refuser à ma demande.*

*Je vous salue fraternellement.*

*Signé. J. Chepy, agent de la république françoise dans les Pays-Bas. „*

(a) Tel est le style de l'avocatie sansculotine. Elle met en principe des faussetés évidentes, puis elle argumente, ou (quand elle le peut) prouve les conséquences par la force & la morgue de la puissance.

(b) Le bon Chepy ne se doute pas seulement que le mariage, quand il ne seroit pas sacrement, seroit néanmoins soumis à des règles sacrées, indépendantes des caprices de la législation humaine (dern. Journ., p. 324); & que sans ces règles il ne différeroit en rien du coït des brutes. *Ibid.* p. 333. Telle est la bestiale philosophie de nos réformateurs.

(c) *L'année dernière du Christ.* Voyez le Journ. du 15 Mai, p. 54. — Du reste, ces époques